

# EXPOSITION RÉGIONALE D'ELEVAGE

## ST NICOLAS DE LA GRAVE (82)

**DIMANCHE 5 MAI 2024**



Référent bien-être animal : M. SACLIER Alain

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

# RÉCOMPENSES

La RACP offre un cadeau à chaque exposant (le matin avec avec le catalogue) ainsi que des coupes et des plaques de chenil aux chiens les mieux classés.

- **Récompenses RACP à la table des juges**

Pour les classes Ouvertes, Intermédiaires, Travail, Champion, 1 plaque de chenil aux 3 premiers.

Pour les classes Baby, Puppy, Jeune et Vétéran une coupe au premier.

Un petit trophée à tous les autres.

- **Récompenses RACP sur le ring d'honneur.**

1 coupe au meilleur "couple" toutes races confondues.

1 coupe à la "meilleure paire" toutes races confondues .

1coupe au meilleur lot d'élevage par race

1 coupe au meilleur lot reproducteur par race

1 coupe pour chaque meilleur de race et chaque meilleur de sexe opposé

1 coupe pour le meilleur de la régionale.

# PROGRAMME

**9h00** : Début des jugements morphologiques

**à partir de 9h** : test de comportement

Programme du ring d'honneur : milieu de l'après midi

- Jugements des classes. « Paire » et « Couple », ensuite lots de reproducteurs et lots d'affixe.
- Désignation des meilleurs sujets et ensuite du Best.

Reviennent sur le ring d'honneur l'après midi :

Les 3 premiers dans les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion.

Le 1<sup>er</sup> dans les classes Baby, Puppy, Jeune et Vétéran.

Attention les chiens ne revenant pas sur le ring d'honneur pourront être déclassés conformément aux prescriptions de la SCC.

# JURY PRESSENTI

**M. Boris CAVILLAC**

Berger des Pyrénées Mâle

Berger Catalan Mâle

Montagne des Pyrénées Mâle

Mâtin des Pyrénées Mâle

Berger Pyrénées Femelle

Berger Catalan Femelle

Montagne des Pyrénées Femelle

Mâtin des Pyrénées Femelle

**Tests de comportement : M. Patrick NAZELLI**

# Le savez-vous ?

Cette manifestation canine est organisée par le club de race : La R.A.C.P.  
Sans adhérent, un club de race ne peut rien faire, alors adhérez et faites adhérer,  
Le club a besoin de vous !

## BULLETIN D'ADHÉSION RACP

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement à :  
**Sylvie TREILLE - 18 bis rue de l'Église 28700 Aunay-sous-Auneau**

La somme versée est laissée à l'appréciation de chacun.

Un membre bienfaiteur a les mêmes droits qu'un membre actif.

Un membre bienfaiteur est seulement plus généreux envers l'association.

Membre individuel actif : de 42 € à 80 € / Membre individuel bienfaiteur : plus de 80 €

Deux membres actifs à la même adresse\* : de 58 € à 90 €

Deux membres bienfaiteurs à la même adresse\* : plus de 90 €

\* ne donne droit qu'à un seul abonnement au bulletin

**Attention !** Pour ceux de nos membres qui s'acquittent de leur cotisation par :

• virement postal depuis l'étranger : ajouter 3 € • Eurochèque : ajouter 10 € pour les frais d'encaissement  
si vous ne versez que la cotisation de base de 42 € (Il importe que la R.A.C.P. soit créditée de 42 € au moins).

En règle générale il est préférable que nos membres résidant à l'étranger s'acquittent de leur cotisation par mandat postal international, ou par virement bancaire sur le compte de la R.A.C.P. :

**IBAN Identifiant international de compte / International Bank Account Number : FR76 30003 03833 00037289515 75**

*Précisez l'année pour laquelle vous voulez adhérer :*

Nom : ..... Prénom : .....

+ Nom : ..... Prénom : .....

Membre(s) : actif(s) / bienfaiteur(s)

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél. .... e-mail : .....

**Membre actif seul = 42 €**

**Couple 2 membres actifs = 58 €**

**Membre bienfaiteur = + de 80 €**

**Couple 2 membres bienfaiteur = + de 90 €**

Je possède un (ou plusieurs) : (Rayez les mentions inutiles)

.....Berger des Pyrénées, .....Berger Catalan, .....Montagne des Pyrénées, .....Mâtin des Pyrénées

# RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALE ET RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Le règlement des expositions régionales d'élevage est le même que celui de la nationale d'élevage, mais le CACS et la RCACS n'y sont pas attribués.

## TITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1 : PREAMBULE

En tant qu'Association de Race affiliée à la Société Centrale Canine, la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens a pour rôle d'organiser des expositions spécifiques aux races qu'elle gère et qui ont pour but de favoriser l'amélioration et la promotion des chiens de race pure.

- L'Exposition Nationale d'Élevage avec attributions du CACS.

- Les Expositions Régionales d'Élevage sans attribution du CACS.

Les sujets bien typés et bien équilibrés, avec suffisamment de qualités apparentes pour faire de bons reproducteurs doivent être recherchés.

Les chiens qui peuvent s'y inscrire doivent être obligatoirement âgés d'au moins 4 mois et être en bonne santé.

Ils peuvent soit :

- posséder un certificat de naissance ou un pedigree délivré par la Société Centrale Canine.(LOF)

- être inscrits dans un livre des origines étranger reconnu par la Fédération Cynologique Internationale.

- être tatoués ou identifiés électroniquement au fichier ICAD (identification des carnivores domestiques), s'ils sont présentés à l'examen de confirmation à titre initial.

### Article 2

L'Exposition Nationale d'Élevage est obligatoirement annuelle.

Le nombre d'Expositions Régionales d'Élevage ne peut excéder une par région administrative par an. Elles peuvent être associées avec une exposition toutes races.

## TITRE 2 – RÈGLEMENT

### Article 3

Les Règlements des Expositions Nationales d'Élevage et Régionales d'Élevage ne peuvent différer des règlements des autres expositions que sur les points suivants :

- Les jugements peuvent être rendus soit par un juge unique par classe, soit par un jury de deux ou trois juges par classe. Un juge stagiaire, lors d'une Exposition Nationale d'Élevage, doit obligatoirement être accompagné d'un juge qualifié (voir règlement des juges)

- Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.

- Ces expositions peuvent comporter des épreuves particulières, telles que test de caractère ou contrôle d'aptitudes.

- Dans le cas d'un jugement rendu par un jury collégial, le président de jury aura la responsabilité d'attribuer seul le CACS et sa Réserve et de signer seul les cartons de qualificatif afférents.

- Les juges officiant seuls ou en tant que présidents d'un jury collégial pour l'attribution du CACS dans les Expositions Nationales d'Élevage doivent être qualifiés depuis un certain temps (voir règlement des juges et expert-confirmateurs).

- Le chien déjà homologué Champion de Conformité au Standard ne peut y être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS.

Rappel :

• La participation à l'Exposition Nationale d'Élevage et aux Régionales d'Élevage est autorisée à tout chien de la race. Elle n'est pas restreinte aux seuls adhérents de l'association de race ou corrélée avec une adhésion à celle-ci.

### Article 4. Le CACS

Le CACS ne peut être décerné qu'aux seuls sujets inscrits dans les classes Intermédiaire – Ouverte – Travail.

## TITRE 3 – ORGANISATION DES EXPOSITIONS

### Article 5 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

- L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30.

- Suivant l'organisation, le numéro d'exposant sera récupérée à l'entrée

du ring, auprès de la ou du secrétaire de ring ou au secrétariat de l'exposition ou reçu par courrier. Il doit être porté de manière bien visible lors des jugements.

- Les jugements commenceront à 9h précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Il est vivement conseillé aux exposants d'être présents au moins une heure avant le début du jugement de leur classe.

- Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

### Article 6 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

- Le service vétérinaire sera assuré par un vétérinaire retenu par la DPPP du département après proposition de la RACP. Il a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : la décision du vétérinaire est sans appel.

- En cas de refus d'accès par le vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la RACP.

- Tous les chiens étrangers devront être vaccinés contre la rage. Le vétérinaire exclura de l'exposition tout chien étranger non à jour de vaccination antirabique

### Article 7 : REFUS OU EXCLUSIONS

La RACP se réserve le droit de refuser

- Tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif.

- La participation de chiens refusés par le service vétérinaire

- Ceux qui auraient substitués les chiens réellement engagés

### Article 8 : ANNULLATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, la RACP se réserve le droit de ne pas rembourser intégralement les engagements pour couvrir des frais d'organisation déjà engagés.

## TITRE 4 – ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

### Article 9 : BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

- Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Les potences sont interdites. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

- Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. Décret n° 2008-871 du 28.08.08.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale.

- Doivent être exclus des expositions les chiens souffrants, estropiés ou atteints d'atrophie testiculaire, ainsi que les chiennes en lactation ou accompagnées de leurs chiots. Les femelles en chaleur peuvent participer aux expositions.

### Article 10 : ENGAGEMENTS

- Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

- Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Seront refusées :

- Les engagements au poteau le jour de l'exposition, sauf omission ou erreur informatique ;
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les lots d'affixe et de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.
- Pour les engagements en Lot d'affixe et Lot de reproducteurs, le droit d'engagement est fixé pour un minimum de 3 et un maximum de 5 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquittés le montant.
- Sont considérés comme classes individuelles les classes intermédiaires, ouverte, travail, jeune champion, puppy, baby et vétérinaire.
- L'exposant présentera son attestation d'engagement (reçu par courrier ou qu'il aura imprimé) à l'accueil en arrivant.

#### **Article 11 : ACCEPTATION**

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la RACP à l'image photographique.

#### **Article 12 : CLASSES**

Rappel: Le chien déjà homologué Champion de Conformité au Standard ne peut être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS. Les chiens peuvent être engagés dans les classes individuelles suivantes :

- CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à 24 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE TRAVAIL (Bergers des Pyrénées à poil long et à face rase et Berger catalan) – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé), titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Intermédiaire et ouverte. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE CHAMPION DE BEAUTE ou de CONFORMITE AU STANDARD – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé), déclarés Champions de Conformité au Standard, Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la FCI. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE JEUNE – Pour les chiens âgés de 9 mois à 18 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais pas au C.A.C.S. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. La classe ne donne pas lieu à un classement. Seuls le premier mâle et la première femelle ayant obtenu le qualificatif 1<sup>er</sup> Excellent concourent pour le « Meilleur de Race ».
- CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à 9 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Suffisant, Disqualifié ou Ne peut être jugé). Elle ne donne pas lieu à un classement, seul le premier est désigné mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy ».

- CLASSE BABY – Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Suffisant, Disqualifié ou Ne peut être jugé). Elle ne donne pas lieu à un classement, seul le premier est désigné mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby ».

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir à titre individuel. Chaque 1<sup>er</sup> de chaque race est classé :

- CLASSE PAIRE : deux chiens de même sexe, de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE COUPLE : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE ou LOT D'AFFIXE : un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire. Un éleveur peut engager plusieurs lots d'affixe, chaque lot constituant un lot indivisible.
- CLASSE ou LOT DE REPRODUCTEURS : un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles).

Nota: Les lots d'affixe et de reproducteur doivent être engagés par écrit, au plus tard une demi-heure après la fin des jugements des classes individuelles.

Pour l'engagement d'un couple ou d'une paire, les inscriptions doivent être faites lors de l'envoi des engagements.

#### **Article 13 : JUGEMENTS**

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils sont assistés par une ou un secrétaire (fonction qui ne peut en aucun cas être tenue par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur). Un juge qualifié peut être appelé en renfort si la nombre d'engagés dépasse 80 chiens. Une juge défaillant peut-être remplacé par un juge qualifié. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs envers les personnes ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés. Néanmoins, le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

- Tous les chiens d'une même classe et d'un même sexe sont présentés sur le ring et examinés individuellement et comparativement aux autres par un juge spécialiste de la race qui peut ne pas exiger la présence de la totalité de la classe simultanément sur le ring.

- Le « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

#### **Article 14 : QUALIFICATIFS**

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs suivants :  
- EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieuse et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race, permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.  
- TRES BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

- BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques principales de la race. Les points positifs doivent être plus marqués que les défauts de sorte que le chien peut être considéré comme un bon représentant de sa race.

- SUFFISANT-est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

- DISQUALIFIE: doit être attribué à un chien ne correspondant pas au type requis par le standard de la race, montrant un comportement manifestement contraire au standard, un comportement agressif ou peureux. Ce qualificatif s'applique également à un chien si peu typé que sa santé est menacée. Il doit en outre être octroyé à un chien présentant des défauts entraînant l'exclusion tels que définis dans le standard de la race. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant:

- NE PEUT ETRE JUGE: ce qualificatif est attribué à un chien qui ne bouge pas, un chien estropié, un chien qui saute sans arrêt sur son présentateur ou tente de quitter le ring rendant impossible toute appréciation du mouvement et de l'allure.

Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la dentition, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (par exemple: paupière, oreille, queue). Ce qualificatif est également attribué en cas de «double Handling» (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) ce qui est strictement interdit. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

#### **Article 15 : ATTRIBUTIONS DU CACS ET RESERVE DE CACS**

Le CACS ne peut être accordé uniquement qu'en Exposition Nationale d'Élevage à un chien classé 1<sup>er</sup> EXCELLENT en Classe Intermédiaire ou en Classe Ouverte ou en Classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Il y a un CACS par sexe et par variété.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage équivaut à celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC.

Dans le cas où le même chien obtient le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage et celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC, c'est la réserve suivant le CACS obtenu en second qui est transformé en CACS (sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions d'homologation exigées).

Chaque juge est responsable du classement dans les classes qu'il juge. Le juge attribuant le CACS (Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) et la RCACS (Réserve Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) est celui qui juge la classe ouverte.

#### **Article 16 : RING D'HONNEUR**

Sont appelés sur le ring d'honneur, les 3 premiers chiens des classes, Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et le premier des classes, Baby, Puppy et Vétéran.

Rappel: Les chiens classés dans les 3 premiers de chaque classe qui ne se seraient pas présentés sur le ring d'honneur, pourront être déclassés.

#### **Article 17 : MEILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE SEXE OPPOSE**

Pour la désignation du «Meilleur de Race» et «Meilleur de Sexe Opposé», sont appelés sur le ring d'honneur:

- Le chien et la chienne proposés pour le CACS,

- Les meilleurs jeune mâle et jeune femelle ayant reçu le qualificatif «1<sup>er</sup> Excellent» dans la classe Jeune,

- Les meilleurs champions mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1<sup>er</sup> Excellent» dans la classe Champion,

- Les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1<sup>er</sup> Excellent» dans la classe Vétéran

Tous concourent pour le titre de «Meilleur de Race» et celui de «Meilleur de Sexe Opposé».

#### **Article 18. MEILLEUR DE L'EXPOSITION**

Le «Meilleur de l'Exposition» sera choisi parmi le «meilleur de Race» de chaque race.

#### **Article 19. RÉCLAMATIONS**

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à la RACP si après examen elles sont reconnues sans fondement.

#### **Article 20. SANCTIONS**

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées:

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du club organisateur;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

#### **Article 21. CONFIRMATION**

Il est possible de procéder à l'examen de confirmation pour les chiens engagés ou non à l'exposition. L'âge minimum exigé pour les Bergers des Pyrénées et Bergers Catalans est de 12 mois et de 15 mois pour les chiens de Montagne et Mâtins des Pyrénées.

Pour les chiens engagés à l'exposition, la confirmation est comprise dans l'engagement à l'exposition.

Pour les chiens non engagés mais présents (dans les conditions sanitaires prévus dans ce présent règlement) le propriétaire devra se rendre au secrétariat afin de s'acquitter des droits d'engagement à la séance de confirmation (soit 37 euros) qui lui délivrera alors un ticket pour aller voir le juge chargé des confirmations (soit pendant les jugements si un juge est désigné en dehors des jugements, soit à la fin des jugements s'il n'y a qu'un juge présent à l'exposition)

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute, la carte d'identification fait loi.

Pour les chiens engagés, si le juge a un nombre trop important de chiens à juger, ou si le juge est étranger, l'examen de confirmation pourra être confié à un juge expert ou un expert confirmateur, désigné par la RACP, qui sera présent au secrétariat. En pareil cas, son nom figurera sur le catalogue de l'exposition.

#### **Article 22. PROPHYLAXIE DE LA RAGE**

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

#### **Article 23. COUPE D'OREILLES**

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret

n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), « Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... La présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

#### **Article 24. AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :**

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

#### **Article 25. RESPONSABILITÉ**

La RACP décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la RACP ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par la commission des expositions de la RACP (Voir § Réclamations).

Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement en vigueur de la SCC qui est applicable.



## AGENDA

### **Spéciale de Race**

- 11 mai 2024 : Exposition Nationale Saint-Brieuc (22) / Juge : Sylvie DESSERNE
- 24 novembre 2024 : Exposition Internationale d'Avignon (84) / Juge : Jean-Jacques MORBELLI
- 14 décembre 2024 : Exposition Nationale de Nantes (44) / Juge : Elina HAAPANIEMI (Finlande)

### **Régionale d'élevage**

- 29-30 juin 2024 : Briançon et Bardonnèche (Italie)

Juges : Alain Pécoult les mâles le samedi à Bardonnèche, les femelles le dimanche à Briançon  
Giancarlo SAMBUCCO les femelles le samedi à Bardonnèche, les mâles le dimanche à Briançon

- 13 octobre 2024 : Olhain (62) / Juge : Chantal REILHAC

### **NATIONALE D'ÉLEVAGE**

- 21 septembre 2024 : Argelès-Gazost (65)

8ème Championnat de France d'Agility / Juge : Jordi Navarro

NHAT et CSAU /Juge : Jean Luc Vadakarn

- 22 septembre 2024 : Argelès-Gazost (65)

Catalans et Mâtins mâles et femelles : Alain Pécoult

Chiens de Montagnes des Pyrénées mâles : Elena Vespa

Chiens de Montagnes des Pyrénées femelles : Norbert Gainche

Bergers des Pyrénées baby, puppy, jeune et vétérans mâles et femelles : Jacky Dillies

Bergers des Pyrénées Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion femelles : Jean-Jacques Dupas

Bergers des Pyrénées Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion mâles : Brigitte Dugué

Statistiques des chiens inscrits

1er GROUPE

<b>CHIEN DE BERGER CATALAN</b> .....	<b>2</b>
JEUNE MALES.....	De 1 à 1..... 1
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 2 à 2..... 1
<b>BERGER DES PYRENEES à Face Rase</b> .....	<b>3</b>
OUVERTE MALES.....	De 3 à 3..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 4 à 4..... 1
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 5 à 5..... 1
<b>BERGER DES PYRENEES à Poil Long</b> .....	<b>27</b>
BABY MALES.....	De 6 à 7..... 2
JEUNE MALES.....	De 8 à 9..... 2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 10 à 11..... 2
OUVERTE MALES.....	De 12 à 14..... 3
TRAVAIL MALES.....	De 15 à 15..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 16 à 16..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 17 à 19..... 3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 20 à 20..... 1
OUVERTE FEMELLES.....	De 21 à 30..... 10
VETERAN FEMELLES.....	De 31 à 32..... 2

Soit 32 chiens inscrits pour 15 races dans le 1er Groupe

2e GROUPE

<b>MATIN DES PYRENEES</b> .....	<b>1</b>
OUVERTE FEMELLES.....	De 33 à 33..... 1
<b>CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES</b> .....	<b>18</b>
JEUNE MALES.....	De 34 à 37..... 4
OUVERTE MALES.....	De 38 à 40..... 3
CHAMPION MALES.....	De 41 à 41..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 42 à 42..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 43 à 46..... 4
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 47 à 47..... 1
OUVERTE FEMELLES.....	De 48 à 49..... 2
CHAMPION FEMELLES.....	De 50 à 50..... 1
TEST DE CARACTERE FEMELLES.....	De 51 à 51..... 1

Soit 19 chiens inscrits pour 10 races dans le 2e Groupe

Soit 51 chiens inscrits pour 25 classes à l'exposition de R.E. Chiens  
Pyrénéens - 82



# JURY

## M. CAVILLAC Boris (50)

### **CHIEN DE BERGER CATALAN**

CLASSE JEUNE Mâles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 1

### **BERGER DES PYRENEES à Face Rase**

CLASSE OUVERTE Mâles : 1

CLASSE JEUNE Femelles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 1

### **BERGER DES PYRENEES à Poil Long**

CLASSE BABY Mâles : 2

CLASSE JEUNE Mâles : 2

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2

CLASSE OUVERTE Mâles : 3

CLASSE TRAVAIL Mâles : 1

CLASSE PUPPY Femelles : 1

CLASSE JEUNE Femelles : 3

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 1

CLASSE OUVERTE Femelles : 10

CLASSE VETERAN Femelles : 2

### **MATIN DES PYRENEES**

CLASSE OUVERTE Femelles : 1

### **CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES**

CLASSE JEUNE Mâles : 4

CLASSE OUVERTE Mâles : 3

CLASSE CHAMPION Mâles : 1

CLASSE PUPPY Femelles : 1

CLASSE JEUNE Femelles : 4

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 1

CLASSE OUVERTE Femelles : 2

CLASSE CHAMPION Femelles : 1

CHIEN DE BERGER CATALAN

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

ABSENT 1 BRI DE VALLESPINOSA

LOE : 2694242 Tat : 941010001000202 né le 22/07/2023 (REIG DE VALLESPINOSA X VEREMA I DE PASTORS DE BLO) Prod. M. ROVIRA LLONCH Joan Prop. M. ARGUINDEGUY Jean-Jacques

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

ABSENT 2 TINA VIII D'ESPINAVESA

LOE : 2657919 Tat : 941000027023262 née le 06/07/2022 (XIULET D'ESPINAVESA X FLAMA D'ESPINAVESA) Prod. M. TONIETTI FERRERO Augusto Prop. M. ARGUINDEGUY Jean-Jacques

BERGER DES PYRENEES à Face Rase

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 3 OULIOUS DU PIC D'ESPADE

Meilleur de sexe  
Opposé

LOF : 003713/00124 Tat : 250268732329898 né le 07/07/2018 (MARBORE DU PIC D'ESPADE X LOLA) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. M. GAINCHE Norbert

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 4 ULOTTE DU PIC D'ESPADE

Meilleur Jeune

LOF : 004081 Tat : 250268780758741 née le 23/06/2023 (PIZAY DU PIC D'ESPADE X SUZELLE DU PIC D'ESPADE) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. M. CALISTI Pierre

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 5 TILDE DE LA PORTE DES TOUIM'S

Meilleur de Race

LOF : 003973/00191 Tat : 250269590714889 née le 19/07/2022 (PRINCE X OUTSOUME DE LA PORTE DES TOUIM'S) Prod. M. Mme SACLIER Alain et Patricia Prop. M. Mme SACLIER Alain et Patricia

BERGER DES PYRENEES à Poil Long

CLASSE BABY MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

2e TRES PROMETTEUR 6 U'ASPIN SOUM DE MATTE DU PLA D'ADET

LOF : 038714 Tat : 250269611006032 né le 17/12/2023 (RUSTAN DU PICOURLET X ROSIE DES HAIES DE CHÊNES VERTS) Prod. Mme TESTAUD Laurence Prop. Mme TESTAUD Laurence

1er TRES PROMETTEUR 7 UBAC DU PIC D'ESPADE

Meilleur Baby

LOF : 038782 Tat : 250269611049913 né le 15/12/2023 (MIGNON DU PIC D'ESPADE X SEDUM DU PIC D'ESPADE) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. M. GAINCHE Norbert

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

2e EXCELLENT 8 U'GHILLIE DES HAIES DE CHENES VERTS

LOF : 038541 Tat : 250269699640131 né le 26/05/2023 (OURS DU PIC D'ARBIZON X MEYA DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme LUCAS Victoria

1er EXCELLENT 9 ULAN DES TERRES DU KERALA

Meilleur Jeune

LOF : 038524 Tat : 250268743839451 né le 13/06/2023 (BAKARY DE LA BELLE FOLIE X LUZ DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

2e EXCELLENT 10 T'GUEM-ONE DES TERRES DU KERALA

LOF : 038237/04516 Tat : 250268780357953 né le 11/10/2022 (IRATY DU LOGIS AUX DEUX PUIITS X PURE DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. BATIGNES Joël

1er EXCELLENT **11** TORRENT DES DRAYERES

LOF : 038200/04505 Tat : 250268780483703 né le 26/08/2022 (GUPPY BLEU DU PIC D'ARBIZON X PASSION DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie

**CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris**2e EXCELLENT **12** MERLIN DES HAIES DE CHENES VERTS

LOF : 035115/00598 Tat : 250269812083408 né le 13/06/2016 (FOEHN DU PIC D'ARBIZON X GARONNE DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme TESTAUD Laurence

1er EXCELLENT **13** ORLEIX DU REVE A LA REALITE

LOF : 036241/01381 Tat : 250268732312853 né le 22/07/2018 (FAL-AMZER DU PIC D'ESPADE X MENDI DES OURS DORES) Prod. Mlle BIGNON Elodie Prop. Mme BIGNON Elodie

**Meilleur de Race**3e EXCELLENT **14** OUSTI DES HAIES DE CHENES VERTS

LOF : 036122/00878 Tat : 250269811521416 né le 03/04/2018 (FOEHN DU PIC D'ARBIZON X HIBARETTE DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme THIERRY Maryse

**CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris**1er EXCELLENT **15** IRATY DU LOGIS AUX DEUX PUIITS

LOF : 033715/00423 Tat : 250268731015071 né le 25/08/2013 (GEDEON DU PIC D'ARBIZON X BLUME DE LA VALLEE D'OUAIL) Prod. Mme BIOJOUT Christine Prop. Mlle MAREY Christine

**CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**1er TRES PROMETTEUR **16** U'LYS DU REVE A LA REALITE

LOF : 038646 Tat : 250268502309372 née le 17/10/2023 (INCEPTION DU PIC D'ESPADE X PYRENEES DU PIC D'ESPADE) Prod. Mme BIGNON Elodie Prop. Mme BIGNON Elodie

**Meilleur Puppy****CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**1er EXCELLENT **17** TXINGUDI DU PIC D'ARBIZON

LOF : 038323 Tat : 250269591261467 née le 07/12/2022 (ROMARIN BLEU DU PIC D'ARBIZON X KUMA DE MENDI-RIPA) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. M. ST MARTIN Enrick Didier Joseph

EXCELLENT

**18** ULOTTE NOIRE DE LA SENTE AUX EDELWEISS

LOF : 038517 Tat : 250268780789166 née le 27/05/2023 (RIVER BLACK DU MOULIN D'EBENE X OHANA DES PLAINES DE TIGNY) Prod. Mme GIRARDIN Lydia Prop. Mme BREAU Bénédicte

NE PEUT ÊTRE JUGÉ

**19** UZ DES HAIES DE CHENES VERTS

LOF : 038433 Tat : 250269699619765 née le 10/03/2023 (MERLIN DES HAIES DE CHENES VERTS X JALISCA DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme GIRARD Anne-Claire

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**1er TRES BON **20** TAMOURETTE DU CHEMIN DE FONTARABIE

LOF : 038165 Tat : 250268780491241 née le 20/07/2022 (JILOU DES HAIES DE CHENES VERTS X OLETTE SOUM DE MATTE DU PLA D'ADET) Prod. Mme GAILLARD Béatrice Prop. Mme GAILLARD Béatrice

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**3e EXCELLENT **21** MAHE DES TERRES DU KERALA

LOF : 035155/00781 Tat : 250269812097342 née le 28/07/2016 (BAKARY DE LA BELLE FOLIE X ENTRE NOUS OPALE NOIRE) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul

EXCELLENT

**22** OLETTE SOUM DE MATTE DU PLA D'ADET

LOF : 036202/04008 Tat : 250269811674756 née le 08/07/2018 (MERLIN DES HAIES DE CHENES VERTS X LUNA LOVEGOOD DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme TESTAUD Laurence Prop. Mme GAILLARD Béatrice

EXCELLENT	<b>23</b>	<b><u>OZE AUBRAC DES DRAILLES DE L'AIGOUAL</u></b>
		LOF : 036238/04232 Tat : 250268712712702 née le 24/05/2018 (FAROU X ESPARCETTE DES DRAILLES DE L'AIGOUAL) Prod. M.Mme Mlle MULLER A. et M. / GALLY S. Prop. M. Mmes MULLER Antoine, Martine / GALLY Sibylle
EXCELLENT	<b>24</b>	<b><u>PEPPA DES HAIES DE CHENES VERTS</u></b>
		LOF : 036765/04912 Tat : 250269608343968 née le 15/07/2019 (FOEHN DU PIC D'ARBIZON X HIBARETTE DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme GAILLARD Béatrice
EXCELLENT	<b>25</b>	<b><u>SANDYTRAIL STARSTRUCK</u></b>
		KC : AV03306501 Tat : 985111001453539 née le 15/07/2018 (ECRIN DE LA BORDE D'OUZOUM X SANDYTRAIL ENSORCELE) Prod. M. EION / SHANE FLINT Prop. Mme LUCAS Victoria
EXCELLENT	<b>26</b>	<b><u>SQUISHY DU CLOSEAU DES TROIS FRENES</u></b>
		LOF : 037497/05971 Tat : 250268743817155 née le 24/02/2021 (OUSTI DES HAIES DE CHENES VERTS X JIKETTE DU CLOSEAU DES TROIS FRENES) Prod. Mme THIERRY Maryse Prop. Mme THIERRY Maryse
1er EXCELLENT	<b>27</b>	<b><u>TAOULA DES HAIES DE CHENES VERTS</u></b>
<b>Meilleur de sexe Opposé</b>		LOF : 038056/06042 Tat : 250269590802737 née le 16/04/2022 (OURS DU PIC D'ARBIZON X MYRTILLE DES HAIES DE CHENES VERTS) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme GIRARD Anne-Claire
EXCELLENT	<b>28</b>	<b><u>TESS DU CLOSEAU DES TROIS FRENES</u></b>
		LOF : 038031/06047 Tat : 250268780307698 née le 30/03/2022 (OURS DU PIC D'ARBIZON X JIKETTE DU CLOSEAU DES TROIS FRENES) Prod. Mme THIERRY Maryse Prop. Mme THIERRY Maryse
4e EXCELLENT	<b>29</b>	<b><u>THEA DES DRAYERES</u></b>
		LOF : 038067/06052 Tat : 250268743998009 née le 01/05/2022 (H'UP X PRAIRIE DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie
2e EXCELLENT	<b>30</b>	<b><u>TOXANE DU PIC D'ESPADE</u></b>
		LOF : 038143/06055 Tat : 250268780261065 née le 05/04/2022 (HARO DU PIC D'ESPADE X ONE DU PIC D'ESPADE) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. Mme MAHE Jocelyne
<b>CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris</b>		
2e EXCELLENT	<b>31</b>	<b><u>G'FIRST LADY DE LA CRESTELIE</u></b>
		LOF : 032624/00406 Tat : 250269801741332 née le 21/09/2011 (DIRATY DE LOUBAJAC X EDEN BLEUE DES DRAYERES) Prod. Mme RICROS Claudy Prop. Mme RACHELLE Patricia
1er EXCELLENT	<b>32</b>	<b><u>J'LILI ROSE DES HAIES DE CHENES VERTS</u></b>
<b>Meilleur Vétérán</b>		LOF : 033964/00615 Tat : 250269802581951 née le 09/04/2014 (DIWAN DE LA BORDE D'OUZOUM X D'AZUNE DU PIC D'ARBIZON) Prod. Mme GIRARD Anne-Claire Prop. Mme TESTAUD Laurence

## MATIN DES PYRENEES

## CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT

**33** [ROXIE AU DOMAINE DE PEYCHEC](#)

Meilleur de Race

LOF : 000412/00098 Tat : 250269590048340 née le 13/03/2020 (WONDER BOY DE FONT ROJA X NOIA DU VANIL DES ARTSES) Prod. Mme MONTEIRO Sandrine Prop. M. TANT Jean-François

## CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES

## CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

3e EXCELLENT

**34** [TIBERIUS DU DOMAINE DES PIERRES BLEUES](#)

LOF : 034926 Tat : 250269591140482 né le 26/12/2022 (GARMO NEGRO PATOU DE L'ORRI X NAYIA DU VAL DE MONTSERRAT) Prod. Mme PINCEEL Françoise Prop. M. MAZET Hugo

2e EXCELLENT

**35** [UBBY DE LA VALLEE DU GIROU](#)

LOF : 035175 Tat : 250269610600010 né le 26/03/2023 (MARTIN L'OURS DE LA VALLEE DU GIROU X RESISTE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. M. ROSE Olivier

1er EXCELLENT

**36** [UCHAN DE LA VALLEE DU GIROU](#)

Meilleur Jeune

LOF : 035178 Tat : 250269610748695 né le 26/03/2023 (MULTI CH MARTIN L'OURS DE LA VALLÉE DU GIROU X RESISTE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne

4e EXCELLENT

**37** [USSAU DE LA VALLEE DU GIROU](#)

LOF : 035177 Tat : 250269610600014 né le 26/03/2023 (MULTI CH MARTIN L'OURS DE LA VALLÉE DU GIROU X RESISTE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne

## CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT

**38** [GARMO NEGRO PATOU DE L'ORRI](#)Meilleur de sexe  
Opposé

HR : 10082MP Tat : 191100002131372 né le 19/01/2021 (NUAGE BLEAU X DERRA YUNCO PATOU DE L'ORRI) Prod. M. GREGOVIC Stjepan Prop. Mme PINCEEL Françoise

3e EXCELLENT

**39** [SNOW'VIC DU NEOUVIELLE](#)

LOF : 034070/03668 Tat : 250269590526809 né le 10/05/2021 (MOUNTAIN'S PEARL GREAT GATSBY X PIBESTE DU PIC DE VISCOS) Prod. Mme LAFFITTE Nadine Prop. M. SICARD Jean-François

2e EXCELLENT

**40** [TITOU DE LA VALLEE DU GIROU](#)

LOF : 034524/03672 Tat : 250269590877626 né le 05/03/2022 (MIELAN DE BIGERIONNES X PAYOLLE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. M. ANNEREAU Claude

## CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT

**41** [CAROUSSE CZYM CHATA BOGATA](#)

LOF : 034521/03608 Tat : 941000026182794 né le 15/12/2020 (OUNESS DU NEOUVIELLE X MUNIA DE LA BELLETIERE) Prod. Mme STRADMANN-BOLWIJN Irene Prop. Mme LAGENDIJK Ingrid

## CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er TRES  
PROMETTEUR**42** [URIELLE DE LA CONTREE DU FOREZ](#)

Meilleur Puppy

LOF : 035352 Tat : 250268780935997 née le 06/08/2023 (MAVERICK DE LA PLAINE D'ASTREE X REINEDESPRES DU NEOUVIELLE) Prod. M. IRBAH René Prop. M. IRBAH René

## CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

3e EXCELLENT

**43** [THELMA DU DOMAINE DES PIERRES BLEUES](#)

LOF : 034924 Tat : 250269591139758 née le 26/12/2022 (GARMO NEGRO PATOU DE L'ORRI X NAYIA DU VAL DE MONTSERRAT) Prod. Mme PINCEEL Françoise Prop. M. KARL Alain

2e EXCELLENT **44** TROUMOUSE DU NEOUVIELLE

LOF : 035023 Tat : 250269591268397 née le 12/11/2022 (OUNESS DU NEOUVIELLE X PIBESTE DU PIC DE VISCOS) Prod. Mme LAFFITTE Nadine Prop. M. GAINCHE Norbert

4e EXCELLENT **45** UBELLE DE LA VALLEE DU GIROU

LOF : 035182 Tat : 250269610748120 née le 26/03/2023 ((CH) MARTIN L'OURS DE LA VALLEE DU GIROU X RESISTE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne

1er EXCELLENT **46** URFEE DE LA VALLEE DU GIROU

LOF : 035179 Tat : 250269610751105 née le 26/03/2023 ((CH) MARTIN L'OURS DE LA VALLEE DU GIROU X RESISTE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**1er EXCELLENT **47** TOUNE DU PIC DE VISCOS

LOF : 034689 Tat : 250269590889974 née le 24/07/2022 (VI'SKALY'S ISPECI PA RECI X LOUVIE DU PIC DE VISCOS) Prod. M. COCKENPOT Benoit Prop. M. COCKENPOT Benoit

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**2e EXCELLENT **48** SAVANNAH DE LA VALLEE DES CH'TIS PATOU

LOF : 034312/04551 Tat : 250269100296024 née le 19/07/2021 (MARIUS DU DOMAINE DES DUCS DE BRETAGNE X ORLANE DU DOMAINE DES DUCS DE BRETAGNE) Prod. M. RISBETZ Pierre Prop. M. VEILLON Erick

1er EXCELLENT **49** SIADOUX DE LA VALLEE DU GIROU

**Meilleur de Race**

LOF : 034192 Tat : 250269610159974 née le 08/08/2021 (VI'SKALY'S ISPECI PA RECI X NAVARRE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne

**CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**1er EXCELLENT **50** REINEDESPRES DU NEOUVIELLE

LOF : 033444/04464 Tat : 250269590102473 née le 16/03/2020 (OUNESS DU NEOUVIELLE X LISEY DU VAL DE MONTERRAT) Prod. Mme LAFFITTE Nadine Prop. M. IRBAH René

**Liste des exposants**  
**R.E. Chiens Pyrénéens - 82 dimanche 05 mai 2024**

## A

ANNEREAU Claude ()	40
ARGUINDEGUY Jean-Jacques Quartier Elizaberrri Maison Izarondo 64240 HASPARREN	1-2

## B

BATIGNES Joël 6, rue Roger Salengro 81400 ST BENOIT DE CARMAUX	10
BIGNON Elodie ()	13-16
BREAU Bénédicte ()	18

## C

CALISTI Pierre 18, rue du Coulet 04500 ROUMOULES	4
COCKENPOT Benoit Hameau de Bordes 65400 VIER BORDES	47
COUMARIN Jean-Paul ()	9-21

## G

GAILLARD Béatrice ()	20-22-24
GAINCHE Norbert 2, la Ville Auffray 35580 GOVEN	3-7-44
GALIANA Evelyne 2369, route de la Mouissagues 31620 GARGAS	36-37-45-46-49
GARCIA Nathalie 13 B, avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANCON	11-29
GIRARD Anne-Claire ()	19-27

## I

IRBAH René Bourchany 63880 LE BRUGERON	42-50
--	-------

## K

KARL Alain ()	43
---------------	----

## L

LAGENDIJK Ingrid Au Serrot 32300 ST ELIX THEUX	41
LUCAS Victoria Highfield Highfield Lodge ST138 SG LEEK (GRANDE-BRETAGNE)	8-25

## M

MAHE Jocelyne 2, la Landriaais 35470 BAIN DE BRETAGNE	30
MAREY Christine Le Roujayret 1928, route de Lacapelle 46120 TERROU	15
MAZET Hugo ()	34
MULLER Antoine, Martine / GALLY Sibylle ()	23

## P

PINCEEL Françoise 2, rue de Floyon Les Grands Cailloux 02260 PAPLEUX	38
--	----

## R

RACHELLE Patricia 46, rue des Causses 12510 BALSAC	31
ROSE Olivier ()	35

## S

SACLIER Alain et Patricia Le Bois Jean Renaud 83, route du Fleuve 44450 ST JULIEN DE CONCELLES	5
SICARD Jean-François ()	39
ST MARTIN Enrick Didier Joseph ()	17

## T

---

TANT Jean-François Chemin de Bonnet 141 82200 MOISSAC	33
TESTAUD Laurence 252, rue des Sablons le Breuil 16330 VOUHARTE	6-12-32
THIERRY Maryse 421, route du Puy de Sirac 24190 ST JEAN D'ATAUX	14-26-28
TRICOT David et Valérie Bagneux Rue de la Foussardière 49400 SAUMUR	51

## V

---

VEILLON Erick ()	48
------------------	----